

M. BENIDICKSON: Il y a quinze mois que nous avons eu l'équivalent de ceci, un rapport annuel ou un cahier blanc, et je me demande si un document semblable ne serait pas utile au Comité.

M. MILLER: Comme je l'ai dit, on n'a pas encore décidé si l'on préparerait cette année un cahier blanc ou un cahier blanc et un rapport annuel combinés. L'existence du Comité a fait, douter s'il serait utile de le faire, car normalement ce document est déposé à la Chambre immédiatement avant le débat sur la défense. On a présumé que le Comité pourrait obtenir ou faire produire tous les renseignements normalement fournis dans ce document.

M. BENIDICKSON: Je n'ai pas la loi sous les yeux, mais je ne connais aucun autre ministère qui ne présente pas un rapport au Parlement une fois par année. Ce ministère est celui qui dépense le plus, et il semble étrange qu'il en arrive à n'avoir ni un cahier blanc, ni un rapport annuel.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si nous pourrions nous en tenir là. Nous en parlerons avec le ministre et je vous ferai rapport.

M. PEARSON: Entendons-nous bien. La Loi sur la défense nationale ne prescrit nulle part qu'un cahier blanc ou un rapport quelconque soit présenté au Parlement?

M. MILLER: C'est exact. Le cahier blanc, je crois, fut inauguré il y a cinq ou six ans seulement. Je crois qu'il fut inauguré pendant la guerre de Corée.

M. GRAFFTEY: Je me demande ce que l'hon. député pense qu'un cahier blanc fournirait de plus que les renseignements déjà obtenus par le Comité?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il convienne que les membres d'un comité se questionnent entre eux. Cependant, vous avez dit plus tôt, je pense, monsieur Pearson, qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'avoir un cahier blanc. Vous parliez peut-être à ce moment-là de tout le domaine de la défense nationale.

M. PEARSON: Je ne crois pas avoir dit cela. J'ai soulevé la question et, si ma mémoire est fidèle, je crois avoir dit que nous prendrions une décision plus tard à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. CARDIN: Si le ministère n'a pas l'intention de publier de rapport, comment peut-il expliquer l'augmentation de \$50,000 du crédit demandé pour la publication des rapports du ministère? C'est à la page 328.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on vous répondra dès que nous aurons disposé des questions qui sont encore sans réponses. Cela viendra quand nous en serons à la page 328. A-t-on d'autres questions au sujet des attachés ou des véhicules?

M. PETERS: Le ministère a-t-il fait des recherches pour établir les avantages qu'il y a à prendre des employés locaux dans les pays étrangers? On a dit hier que l'une des raisons était que ces gens sont familiers avec l'endroit. Il est bon, je l'admets, qu'un attaché se serve d'un taxi, qui saura où le conduire. Mais l'obstacle des langues ne peut faire beaucoup de différence, car je ne crois pas que l'on ait songé à exiger de nos attachés qu'ils parlent la langue du pays.

Il me semble que nous dépensons plus d'argent, en Russie, par exemple, qu'il ne nous en coûterait pour garder là un chauffeur militaire. A mon avis, il y aurait là un avantage, car il porterait un uniforme canadien, ce qui nous donnerait plus de prestige, car dans bien des cas l'attaché ne porte pas d'uniforme.